Le p'tit journal
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

Année 11
Numéro 7
22 septembre 2016

Photographe : Marie-Hélène Thériault, L'Isle-Verte.

HALLOWEEN 2016

Cueillette de citrouilles en famille!

Concours de décoration de maison

Soirée pour adolescents

Cueillette de bonbons

Détails des activités page 32

SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

8 AOÛT 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le lundi 8 AOÛT 2016, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT
MONSIEUR SIMON LAVOIE
MADAME GINETTE CARON

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Par la suite :

Monsieur Stéphane Dumont propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 juillet 2016, les membres du conseil municipal présents l'approuvent à l'unanimité.

16.08.3. Rapport de la mairesse

Madame Ursule Thériault, mairesse, fait état de son rapport d'activités couvrant la période du 12 juillet 2016 au 7 août 2016, ce dernier étant distribué aux personnes présentes et sera disponible au bureau municipal.

16.08.4.1.1. Dépôts des états financiers vérifiés au 31 décembre 2015

Monsieur Jimmy Levesque de la firme de comptables agréés Mallette expose, sommairement, les résultats financiers de la Municipalité de L'Isle-Verte pour l'année 2015.

Les résultats financiers se résument aux données suivantes :

Revenus :

Fonctionnement

Taxes	1 623 315 $
Compensations tenant lieu de taxes	57 411 $
Transferts	235 821 $

Services rendus	158 775 $	
Imposition de droits	17 426 $	
Amendes et pénalités	4 080 $	
Intérêts	17 217 $	
Autres	193 031 $	2 307 076 $
Investissement		
Transferts	27 216 $	27 216 $
Revenus totaux :		2 334 292 $
Charges :		
Administration générale	422 985 $	
Sécurité publique	334 227 $	
Transport	628 958 $	
Hygiène du milieu	553 502 $	
Santé et bien-être	1 256 $	
Aménagement, urbanisme et développement	93 901 $	
Loisirs et culture	266 619 $	
Frais de financement	149 829 $	2 451 277 $
Excédent de l'exercice		**(116 985 $)**
Moins : Revenus d'investissement		(27 216 $)
Excédent (déficit) de fonctionnements de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales		**(144 201 $)**
Éléments de conciliation à des fins fiscales		
Amortissement des immobilisations	451 086 $	
Remboursement de la dette à long terme	(254 998 $)	
Affectations :		
Activités d'investissement	(84 197 $)	
Excédent accumulé	18 055 $	
Autres éléments de conciliation	36 369 $	166 315 $
Excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales :		22 114 $

Détail de l'excédent accumulé au 31 décembre 2015.

Excédent de fonctionnements non affecté :	479 085 $

Excédent de fonctionnements affecté :		
Ex-Village	35 828 $	
Ex-Paroisse		
Eau potable et eaux usées	403 852 $	
Loisirs	12 347 $	
Corrosion	99 473 $	
Petite séduction	8 223 $	559 723 $
Fonds réservés		82 598 $
Financement des investissements en cours		(237 498) $
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs		10 753 890 $

Suite au dépôt de ces états financiers, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que le contenu de ces derniers soit approuvé, tel que soumis.

16.08.4.1.2. Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 08/08/2016	(journal 1354) :	7 603,35 $
	(journal 1355) :	13,80 $
	(journal 1356) :	71,30 $
	(journal 1357) :	173,57 $
	(journal 1358) :	2 291,15 $
	(journal 1359) :	54 458,12 $
	(journal 1360) :	674,36 $
		65 285,65 $
Dépenses incompressibles	(journal 1041) :	1 395,61 $
	(journal 1042) :	24 067,57 $
	(journal 1043) :	86,42 $
	(journal 1044) :	420,00 $
	(journal 1045) :	593,28 $
	(journal 1046) :	2 179,15 $
	(journal 1047) :	1 616,84 $
	(journal 1048) :	5 900,92 $
	(journal 1049) :	141,37 $
	(journal 1050) :	2 474,02 $
		38 875,18 $
Total des déboursés du mois :		**104 160,83 $**

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 12 juillet 2016 au 8 août 2016, il est proposé par monsieur Simon Lavoie que la liste des comptes déposée soit approuvée.

16.08.4.3.1. Demandes de l'organisme « Mobilisation L'Isle-Verte »

Considérant les demandes déposées par l'organisme « Mobilisation L'Isle-Verte », à savoir :

- Que la Municipalité fournisse la main-d'œuvre nécessaire aux travaux d'arrosage de la nouvelle pelouse au parc, près de l'Église;
- Que soient autorisés les frais de tonte de gazon de ce parc, dont une première tonte à la fin de juin (100 $) ainsi que des tontes additionnelles à raison de 30 $ la fois (prévoir environ 8 tontes).

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que soient autorisés les dépenses, ci-haut, mentionnées ainsi que l'implication de la Municipalité pour les travaux d'arrosage.

16.08.4.3.2. Motion de félicitations aux administrateurs de l'organisme « Mobilisation L'Isle-Verte »

Considérant le temps consacré bénévolement par les administrateurs de l'organisme « Mobilisation L'Isle-Verte »;

Considérant la qualité des travaux d'aménagement effectués au parc de l'église;

Considérant que l'implication des membres de cette organisation a permis de redorer le cachet de notre cœur villageois;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte adopte la présente motion de félicitation pour la qualité du travail accompli par les membres de l'organisation « Mobilisation L'Isle-Verte ».

16.08.4.4.1. Travaux d'asphaltage au parc Samuel Côté

Considérant les soumissions demandées aux fins de réaliser des travaux de pavage d'une superficie de 1 170 mètres carrés au parc Samuel Côté;

Considérant les propositions reçues par les fournisseurs suivants :
- Pavage Cabano : 26 968,50 $ (taxes en sus)
- Construction B.M.L. : 22 990,50 $ (taxes en sus)
- Pavage Francoeur inc. : 20 935,00 $ (taxes en sus)

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que soit alloué le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Pavage Francoeur inc.

Le paiement de cet investissement sera financé à même les excédents de fonctionnements non affectés de la Municipalité.

16.08.4.4.2. Autorisation de dépenses – Festivités de la « Grande Fête d'été »

Considérant les différentes ententes contractuelles liées à la tenue des activités de l'événement « Grande Fête d'été »;

Considérant les engagements financiers que représente l'ensemble de ces ententes, à savoir :

- Monsieur Marc Thériault, chansonnier :	450 $
- Fermette Animoo, mini ferme :	240 $
- La Capitale en fête, jeux gonflables :	1 043,11 $ (2e versement)
- Natphoto, service de photographies :	350 $
- Rockin'Blues band, groupe musical :	1 200 $
- Supersonic, groupe musical :	3 675 $
- Carl Électronique enr., sonorisation :	2 500 $
- Les amis de Jacques, groupe musical :	400 $
- Petite caisse (avance pour les bars) :	3 500 $

Considérant le budget associé à ces festivités, soit le montant de 28 825,25 $;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- Que la Municipalité autorise le paiement des engagements financiers, ci-dessus, mentionnés;
- Que la coordonnatrice en loisirs soit autorisée à signer les ententes contractuelles;
- Que la coordonnatrice en loisirs s'assure du suivi des prévisions budgétaires liées à cet événement;
- Que la coordonnatrice en loisirs produise et dépose au conseil municipal, suite à la tenue de cet événement, un état des revenus et dépenses réalisés.

16.08.4.5.1. Colloque de zone de l'association des directeurs municipaux du Québec

Il est proposé par monsieur Stéphane Dumont et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité autorise le directeur général à prendre part au colloque de zone de l'association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu le 8 septembre 2016 au centre communautaire de Notre-Dame-des-Neiges. Les coûts de participation à ce colloque sont de 60 $.

16.08.4.5.2. Projet de règlement visant à amender le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de L'Isle-Verte – Avis de motion

Considérant le projet de loi 83, adopté par l'Assemblée nationale le 10 juin 2016, établissant de nouvelles dispositions à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

Considérant que l'entrée en vigueur de ce projet de loi fait en sorte que les municipalités ont l'obligation d'intégrer ces nouvelles règles à leur règlementation municipale;

Considérant que la modification réglementaire doit être adoptée au plus tard le 30 septembre 2016;

Considérant les dispositions administratives que requiert la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale aux fins d'assurer l'adoption et l'entrée en vigueur d'une telle réglementation;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte dépose le présent avis de motion, auquel est joint un projet de règlement (2016-144-1), faisant état qu'il y aura présentation, pour adoption, d'un règlement amendant le règlement 2012-111 et intégrant de nouvelles dispositions au code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de L'Isle-Verte.

16.08.4.5.3. Projet de règlement visant à amender le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux – Avis de motion

Considérant le projet de loi 83, adopté par l'Assemblée nationale le 10 juin 2016, établissant de nouvelles dispositions à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

Considérant que l'entrée en vigueur de ce projet de loi fait en sorte que les municipalités ont l'obligation d'intégrer ces nouvelles règles à leur règlementation municipale;

Considérant que la modification réglementaire doit être adoptée au plus tard le 30 septembre 2016;

Considérant les dispositions administratives que requiert la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale aux fins d'assurer l'adoption et l'entrée en vigueur d'une telle réglementation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte dépose le présent avis de motion, auquel est joint un projet de règlement (2016-145-1), faisant état qu'il y aura présentation, pour adoption, d'un règlement amendant le règlement 2014-128 et intégrant de nouvelles dispositions au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de L'Isle-Verte.

16.08.9. Levée de la séance

À 21 h 20, il est proposé par monsieur Stéphane Dumont et adopté unanimement que la séance soit levée.

Note

Le comité consultatif d'urbanisme est toujours à la recherche de personnes désirant faire partie de leur équipe. Tout citoyen intéressé peut soumettre sa candidature au bureau municipal.

SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

12 SEPTEMBRE 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le lundi 12 SEPTEMBRE 2016, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT
MONSIEUR SIMON LAVOIE
MADAME GINETTE CARON
MONSIEUR GUILLAUME POTVIN
MONSIEUR FRANÇOIS FILION

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Par la suite :

Madame Ginette Caron propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 août 2016, les membres du conseil municipal présents l'approuvent à l'unanimité.

16.09.3. Rapport de la mairesse

Madame Ursule Thériault, mairesse, fait état du dépôt de son rapport d'activités couvrant la période du 8 août 2016 au 12 septembre 2016, ce dernier étant mis à la disposition des personnes présentes et rendu disponible, dès le lendemain, au bureau municipal.

16.09.4.1.1. Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 12/09/2016	(journal 1364) :	1 333,71 $
	(journal 1372) :	11 999,88 $
	(journal 1373) :	8 024,44 $
	(journal 1374) :	40 949,32 $
	(journal 1375) :	2 037,36 $
		64 344,71 $

Dépenses incompressibles	(journal 1053) :	(100,12) $
	(journal 1054) :	(108,42) $
	(journal 1055) :	398,83 $
	(journal 1056) :	14 282,91 $
	(journal 1057) :	25,00 $
	(journal 1058) :	24 739,75 $
	(journal 1059) :	15 399,79 $
	(journal 1060) :	(1 333,71) $
	(journal 1061) :	10 406,96 $
	(journal 1062) :	89,78 $
	(journal 1063) :	2 256,89 $
	(journal 1064) :	31 516,48 $
	(journal 1065) :	5 351,55 $
	(journal 1066) :	141,37 $
	(journal 1067) :	10 843,81 $
		113 910.87 $
Total des dépenses :		**178 255,80 $**

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 19 août 2016 au 12 septembre 2016, il est proposé par monsieur Simon Lavoie que la liste des comptes déposée soit approuvée.

16.09.4.1.1.1. Présentation de madame Kim Cornelissen – projet de planification stratégique

Madame Cornelissen, consultante, procède à une brève présentation des activités réalisées dans le cadre de son mandat de coordination de la planification stratégique responsable amorcé par la municipalité dans le cadre d'un programme d'aide financière soutenu par la Fédération canadienne des municipalités (Fond municipal vert). À ce jour, les travaux complétés totalisent des investissements de 9 075 $ sur un montant budgété pour ces mêmes activités, de 14 125 $. Il est à noter qu'une aide financière de 50 % est allouée par la FCM. Quant à la durée du projet, l'accord entre la municipalité et la FCM prévoit une finalisation en mars 2018.

16.09.4.1.2. Demande d'appui auprès de la CPTAQ - Entreprise 9224-4177 Québec inc (M. Georges Marquis)

Considérant la demande déposée par l'entreprise 9224-4147 Québec inc. à des fins d'aliénation et d'utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot 5 350 759;

Considérant que le lot visé a été loué, depuis bon nombre d'années, aux Entreprises Gérald Dubé inc. à des fins d'entreposage et de stockage de chaux agricole et d'agrégats pour le paysagement;

Considérant que l'acquéreur possède déjà deux lots adjacents à celui faisant partie de la présente demande, ceux-ci étant utilisés aux mêmes fins que celles, ci-haut, mentionnées;

Considérant les besoins d'expansion de cette entreprise ainsi que sa vocation très étroite avec le monde agricole;

Considérant l'absence de disponibilité de terrain, sur le territoire de la Municipalité de L'Isle-Verte pouvant permettre l'accroissement des activités de cette entreprise;

Considérant que cette demande n'entraine aucune contrainte particulière à la vocation agricole du secteur;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son appui à cette demande d'aliénation et d'utilisation à des fins autres qu'agricoles pour le lot 5 350 759, et ce, sur la base des constats, ci-haut, mentionnés.

16.09.4.1.3. Demande d'appui auprès de la CPTAQ – Messieurs Robin, Alain et Bruno Malenfant

Considérant la demande soumise par les propriétaires du lot 5 349 925, en occurrence messieurs Robin, Alain et Bruno Malenfant, à l'effet d'aliéner le lot 5 349 925 en faveur de l'Entreprise AM Bélanger inc.;

Considérant que la transaction faisant l'objet de cette démarche ne modifie aucunement l'usage à caractère agricole;

Considérant que le lot visé est adjacent à ceux déjà possédés par l'éventuel acquéreur;

Considérant que cette demande n'a aucun impact prévisible sur l'homogénéité du territoire agricole de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son appui à cette demande d'aliénation du lot 5 349 925 en faveur de l'Entreprise AM Bélanger inc., et ce, en considération des éléments, ci-haut, mentionnés.

16.09.4.1.4. Demande de support financier – Corporation « Le Cœur de L'Isle-Verte »

Considérant les démarches entreprises par les administrateurs de l'organisme « Le Cœur de L'Isle-Verte » visant à assurer la sauvegarde de l'église de L'Isle-Verte;

Considérant le travail réalisé par cette organisation depuis sa constitution légale, dont : des rencontres, des visites d'église, l'évaluation et l'élaboration de divers scénarios d'utilisation, etc.;

Considérant que dans la poursuite de leurs objectifs, il leur est nécessaire de pouvoir compter sur l'expertise de professionnels, que ce soit en ingénierie, architecture ou autres, si nécessaire;

Considérant que cet organisme, à but non lucratif, ne dispose actuellement d'aucune ressource financière permettant d'obtenir de tels services;

Considérant que la municipalité juge tout à fait opportun d'appuyer les démarches entreprises par ces bénévoles;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte prenne en compte les besoins exprimés par ce comité et analyse les possibilités de soutiens financiers ou autres qu'elle peut offrir tout en appuyant cette collaboration au respect des lois et règlements qui régissent l'institution publique qu'est la Municipalité de L'Isle-Verte.

16.09.4.1.5. Demande d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – modification à la résolution 16.02.4.3.2.

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte demande une modification à la résolution adoptée le 8 février 2016 afin d'inclure, aux interventions spécifiées à la résolution 16.02.4.3.2., l'enlèvement du pavage d'une section de la rue Béland, l'ajout de matériau granulaire ainsi que les honoraires professionnels nécessaires pour finaliser la réfection de cette route. Les coûts estimés de ces travaux s'élèvent à 23 000 $ et nous demandons à ce que ceux-ci soient admissibles au programme d'aide financière allouée dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

16.09.4.2.1. Appel d'offres pour l'achat d'abrasif – saison d'hiver 2016-2017

Considérant l'obligation pour la municipalité de se procurer de l'abrasif pour ses opérations de déneigement;

Considérant que, comme pour les années passées, un volume représentant 1 700 tonnes métriques est nécessaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guillaume Potvin et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, que soit autorisée une demande de soumissions faisant état de ce besoin et que les membres du conseil municipal, responsables du service de la voirie, soient dûment autorisés à accorder le contrat au soumissionnaire répondant, en tous points, aux exigences prévalant au document d'appel d'offres.

16.09.4.4.1. Soutien financier dans le cadre du programme d'aide de la table d'harmonisation

Considérant que chaque année, la Table d'harmonisation de L'Isle-Verte apporte son soutien à la réalisation de certaines activités destinées aux aînés;

Considérant les demandes d'aide reçues par cette organisation ainsi que les recommandations soumises au conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que soient retenus, pour une contribution financière, les projets suivants :

- Marché de Noël : contribution de 200 $,
- Activité « Musclez vos méninges » : contribution de 200 $,
- Activité intergénérationnelle du samedi après-midi : contribution de 200 $.

16.09.4.5.1. **Règlement 2016-144 amendant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de L'Isle-Verte**

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE KAMOURASKA
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

RÈGLEMENT 2016- 144

Amendement au règlement 2012-111 aux fins d'y introduire les nouvelles dispositions légales découlant du projet de loi 83 en matière d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de L'Isle-Verte.

Attendu que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employé (e)s municipal(es);

Attendu que l'Assemblée nationale a adopté le 10 juin 2016 le projet de loi 83 modifiant certaines obligations concernant les organismes municipaux et nécessitant de modifier les codes d'éthiques des employés et des élus;

Attendu que les codes d'éthiques doivent être amendés au plus tard le 30 septembre 2016;

Attendu que le présent projet de règlement a été présenté en séance publique le 8 août 2016, respectant les règles prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

Attendu qu' avis de motion a été donné le 8 août 2016.

En conséquence Il est proposé par madame Ginette Caron et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter le présent amendement au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, et ce, de la façon suivante :

ARTICLE 1 : TITRE

Le titre du présent règlement est : Amendement au règlement 2012-111 aux fins d'y introduire les nouvelles dispositions légales découlant du projet de loi 83 en matière d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de L'Isle-Verte.

ARTICLE 2 : AMENDEMENT

Au règlement 2012-111 est ajouté l'article 5.7 s'intitulant « Financement politique » et se lit comme suit :

Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

En cas de non-respect de cette interdiction l'employé est imputable des sanctions prévues à l'article 31 du projet de loi 83.

Le présent amendement s'applique à tout employé de la Municipalité de L'Isle-Verte, peu importe son statut, temps plein, temps partiel, saisonnier, à contrat, stagiaire, cadre et pompier volontaire.

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le 19 septembre 2016 conformément à la Loi.

16.09.4.5.2. Règlement 2016-145 amendant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de L'Isle-Verte

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE KAMOURASKA
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

RÈGLEMENT 2016- 145

Amendement au règlement 2014-128 aux fins d'y introduire les nouvelles dispositions légales découlant du projet de loi 83 en matière d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de L'Isle-Verte.

Attendu que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

Attendu que l'Assemblée nationale a adopté le 10 juin 2016 le projet de loi 83 modifiant certaines obligations concernant les organismes municipaux et nécessitant de modifier les codes d'éthiques des employés et des élus;

Attendu que les codes d'éthiques doivent être amendés au plus tard le 30 septembre 2016;

Attendu que le présent projet de règlement a été présenté en séance publique le 8 août 2016, respectant les règles prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

Attendu qu' avis de motion a été donné le 8 août 2016.

En conséquence Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents d'adopter le présent amendement au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, et ce, de la façon suivante :

ARTICLE 1 : TITRE

Le titre du présent règlement est : Amendement au règlement 2014-128 aux fins d'y introduire les nouvelles dispositions légales découlant du projet de loi 83 en matière d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de L'Isle-Verte.

ARTICLE 2 : AMENDEMENT

Au règlement 2014-128 est ajouté l'article suivant et s'intitulant « Financement politique » :

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue à l'alinéa précédent. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 31 du projet de loi 83.

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le 19 septembre 2016 conformément à la Loi.

16.09.6.2. Autorisation de paiement des frais engendrés pour le contrôle des déclarations des exploitants de carrières et de sablières à l'aide d'un drone proposé par la résolution numéro 2016-08-370-C de la MRC de Rivière-du-Loup

Attendu qu'il a lieu de bonifier le contrôle des déclarations des exploitants de carrières et de sablières;

Attendu que le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup a adopté la résolution numéro 2016-08-370-C relative à l'autorisation de procéder à un appel d'offres pour le contrôle des déclarations des exploitants de carrières et de sablières à l'aide d'un drone (UAV) sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup;

Attendu qu'il est nécessaire d'établir un calendrier sur trois ans d'observation des sites d'exploitation, puisqu'il faut deux survols du drone pour établir la quantité de substrat minéral prélevé;

Attendu que la MRC de Rivière-du-Loup assumera les frais attribuables aux municipalités non-signataires d'une entente de délégation de la perception des droits aux exploitants de carrières et de sablières, et ce, en considération de la contribution de 10 % en frais d'administration retenue à chaque année par la MRC à l'égard de celles-ci;

Attendu que la Municipalité de L'Isle-Verte est signataire d'une entente de délégation de la perception des droits aux exploitants de carrières et de sablières;

Attendu que la MRC de Rivière-du-Loup a procédé à l'évaluation des frais engendrés pour le contrôle des déclarations des exploitants de carrières et de sablières à l'aide d'un drone attribué à la municipalité qui s'élèvent à environ 362 $ par année pendant 3 ans, et que ceux-ci pourraient être assurés par la municipalité. L'estimation et la répartition des coûts (par année) :

Municipalités	Montant de base (50 % facture)	Montant selon revenus 2015 (50 % facture)		Total
		proportion des revenus	montant	
Cacouna	-			-
L'Isle-Verte	318 $	1,3 %	44 $	362 $
Saint-Antonin	-			-
Saint-Arsène	318 $	1,3 %	47 $	365 $
Saint-Cyprien	318 $	5,2 %	182 $	501 $
Saint-Épiphane	-			-
Saint-François-Xavier-de-Viger	-			-
St-Hubert-de-RDL	-			-
Saint-Modeste	318 $	9,1 %	319 $	637 $
St-Paul-de-la-Croix	-			-
Ville de Rivière-du-Loup	-			-
MRC de Rivière-du-Loup	2 227 $	83,1 %	2 907 $	5 135 $
TOTAL	3 500 $	100 %	3 500 $	7 000 $

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte :

- Accepte d'assumer des frais engendrés pour le contrôle des déclarations des exploitants de carrières et de sablières à l'aide d'un drone,
- Autorise la direction générale à transmettre cette résolution à la MRC de Rivière-du-Loup.

16.09.6.3. Obligations prévues à la stratégie québécoise d'économie d'eau potable

Attendu que la stratégie québécoise d'économie d'eau potable du gouvernement du Québec prévoit des obligations pour les municipalités qui n'ont pas atteint les objectifs visés par ladite stratégie;

Attendu qu'à l'intérieur des objectifs se retrouvent des obligations dont : effectuer des recherches de fuites, y entreprendre certaines réparations (si nécessaire), déterminer et installer des compteurs d'eau dans tous les immeubles industriels, commerciaux, institutionnels, municipaux ainsi qu'à certains immeubles résidents (suivant un certain échantillonnage);

Attendu que les obligations municipales à respecter nécessitent des ressources financières importantes pour la municipalité;

Attendu que les municipalités n'ont pas les ressources financières appropriées pour effectuer lesdites acquisitions ainsi que les travaux;

Attendu qu'il ne peut être requis, des propriétaires des bâtiments visés et pour lesquels des compteurs doivent être installés, d'assumer ces frais alors que les autres propriétaires de la municipalité n'y seront pas tenus;

Attendu qu'il y a lieu qu'un programme d'aide financière s'adressant aux municipalités soit établi afin d'assurer le suivi de ces diverses actions;

Attendu la démarche entreprise par la Municipalité de Les Escoumins aux fins d'inciter l'ensemble des municipalités du Québec à adresser une telle demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron que cette demande d'aide financière soit adressée au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Cette résolution ne faisant pas l'unanimité, deux membres du conseil s'y opposent, elle est donc adoptée à la majorité.

16.09.9. Levée de la séance

À 21 h 23, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que la séance soit levée.

(sous réserve d'approbation du conseil municipal)

CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance publique :

Notez que la séance publique du conseil municipal **se tiendra le 11 octobre 2016, à 20 heures, à la caserne incendie.**

DATES DE TOMBÉE POUR LES PROCHAINS BULLETINS MUNICIPAUX

Prenez note que la **date de tombée pour envoyer vos articles** est toujours le vendredi suivant la réunion du conseil municipal.

Dates de tombée pour les 2 prochains mois :

OCTOBRE : 14 OCTOBRE
NOVEMBRE : 18 NOVEMBRE
Par courriel : katiatalbot@lisle-verte.ca

N.B. *Tous les articles reçus après cette date limite ne pourront paraître dans le journal. Nous ne pouvons garantir la parution de tous les articles reçus en raison de l'espace disponible. La priorité est accordée aux organismes à but non-lucratif de la Municipalité de L'Isle-Verte.*

INTERVENTION INCENDIE DU 19 SEPTEMBRE DERNIER.

Juste un petit mot pour souligner l'effort de nos pompiers lors de l'incendie survenu au 8, rue du Quai, le lundi 19 septembre.

Il est vrai que le temps peut nous paraître long entre le moment où se déclare un incendie et celui où l'on constate l'arrivée des services d'urgence.

Selon les informations obtenues par les services 911 (Centre des appels d'urgence), il s'est écoulé 11 minutes entre le moment de la réception de l'alerte au service 911 et la présence des pompiers sur les lieux, alors que le schéma de couverture de risques incendie établi un temps de réponse de 15 minutes pour ce type d'intervention.

Malgré cette situation malheureuse, cet événement a permis de réaliser que notre desserte incendie en est une de qualité, nos pompiers jumelés à ceux des autres casernes font un travail hors pair et nous pouvons en être fiers.

Merci à tous ces pompiers ainsi qu'au personnel de la Municipalité de L'Isle-Verte leur ayant prêté main-forte.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE L'ISLE-VERTE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Guy Bérubé, secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité,

QUE le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de L'Isle-Verte pour les années 2015, 2016 et 2017 a été déposé au bureau du soussigné situé au 141, rue St-Jean-Baptiste à L'Isle-Verte, le treizième (13e) jour de septembre 2016 ;

QUE pour l'exercice financier 2017 du rôle d'évaluation foncière 2015, 2016 et 2017 de la Municipalité de L'Isle-Verte, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification ;

QUE la demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 107-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 107-97 sont disponibles au bureau du secrétaire-trésorier et directeur général, au 141, rue St-Jean-Baptiste à L'Isle-Verte, aux heures régulières de bureau.

QUE le dépôt de la demande doit être effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la municipalité locale, à l'attention du secrétaire-trésorier et directeur général de ladite municipalité ;

QUE dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNE à L'Isle-Verte, ce vingt-sixième (26e) jour de septembre deux mille seize.

L'EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ : QU'ADVIENT-IL DE SA QUALITÉ? S'EN PRÉOCCUPE-T-ON?

Le 17 juin dernier, à la suite de directives du ministère de l'Environnement et du Centre Intégré de santé et de services sociaux, la municipalité informait la population d'actions préventives s'adressant aux femmes enceintes ainsi qu'à l'alimentation des nourrissons (préparation des biberons) dû à une concentration de nitrates dans l'eau excédant la norme 10 milligrammes par litre.

Il faudra se rappeler qu'en juin dernier, les résultats d'analyses démontraient une présence de nitrates atteignant jusqu'à 15 milligrammes par litre d'eau alors qu'à ce jour les analyses font état d'un niveau d'environ 11 milligrammes. Toujours en référence avec le Règlement sur la qualité de l'eau potable du Québec, il est important de retenir qu'une concentration qui excèderait 20 milligrammes par litre entraînerait l'obligation, pour la municipalité, d'émettre un avis de non-consommation de l'eau provenant du réseau d'aqueduc municipal.

Le suivi de la qualité de l'eau potable est certe, une obligation de très haut niveau pour une municipalité et ça, nous tenons à en assurer toute la population.

En dépit des contrôles imposés en regard de la qualité de l'eau distribuée par la municipalité, sachez que nous allons bien au-delà des exigences.

Chaque semaine, des échantillons d'eau potable sont prélevés judicieusement par des techniciens formés et compétents et, par la suite, ces échantillons sont rapidement acheminés à un laboratoire accrédité, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC). Tous les résultats découlant de ces analyses sont automatiquement transmis, simultanément, à ce même ministère ainsi qu'à la municipalité. Dès qu'un résultat excède les normes établies par la réglementation en place, la municipalité en lien avec le MDDELCC ainsi que le département de santé publique définissent les mesures à prendre. Rien n'est donc pris à la légère!

Nous entendons au cours des années 2017 et 2018 mettre en service un nouveau puits d'eau potable, mettant un terme aux différents risques de contamination que présentent nos sources d'alimentation actuelle, par drains de captage. Pourquoi, direz-vous, avoir tant attendu pour l'exploitation de ce nouveau puits? La raison est fort simple, des coûts excessifs et un taux d'endettement ne permettant pas un tel investissement! Aujourd'hui, de nouveaux programmes d'aide financière jumelés à l'achèvement d'une dette nous permettent d'espérer être en mesure de mener à terme ce projet d'investissement, et ce, dans un horizon prochain.

D'ici là, soyez assurés que la municipalité entend prendre tous les moyens mis à sa disposition pour livrer une eau de qualité à ses citoyens.

Si pour une quelconque raison, des interrogations persistent quant à la qualité de l'eau potable, nos spécialistes en la matière, Daniel Lavoie et Bernard Ouellet se feront un devoir ainsi qu'un bien grand plaisir d'y répondre. N'hésitez pas à communiquer au 418-898-2812 et nous vous mettrons en lien avec eux.

SONDAGE SUR LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ISLE-VERTE

On a besoin de vous!

Suite à une évaluation de la consommation énergétique municipale, institutionnelle et commerciale, nous sollicitons votre aide pour répondre à un court questionnaire sur des exemples personnels de consommation énergétique. Les résultats nous permettront d'évaluer la réalité énergétique de L'Isle-Verte, ce qui pourra contribuer au plan d'action stratégique climatique de la municipalité.

Comment y répondre?

Via Internet :

- en entrant ce lien : https://goo.gl/forms/YaHWcsoot9SOkVEy1;
- sur le site internet de la Municipalité de L'Isle-Verte;
- en scannant le code QR ci-contre.

Au bureau municipal :

- des copies papier du sondage y sont disponibles;
- un ordinateur est mis à votre disposition pour répondre au sondage directement sur Internet.

Vous avez jusqu'au 1er novembre 2016

Merci beaucoup pour votre collaboration!

MÉCANIQUE USINAGE MARIUS OUELLET

283, rue Seigneur-Côté, L'Isle-Verte (Québec) G0L 1L0
Téléphone : 418-898-3368

Né à St-Jean-de-Dieu, Marius Ouellet est le 8e d'une famille de 12 enfants d'agriculteur. Tout jeune, il se passionne pour la mécanique. Au secondaire il se souvient d'un professeur qui l'a encouragé à étudier, Emmanuel Rioux. Il étudie ensuite l'usinage. Avec sa conjointe Sonia, il a 2 fils qui leur donneront 3 petits-fils. Marius est aussi passionné de guitare et il en possède 12 dont il joue dans ses temps libres.

Marius Ouellet a débuté son entreprise de mécanique et d'usinage dans une grange sur le chemin du Coteau-du-tuf en 2001. L'entreprise grossissait et dut déménager à l'emplacement actuel en 2008. Il n'a pas besoin de faire de publicité pour son garage, il donne un bon service à sa clientèle, qui fait par la suite sa publicité!

Les principaux services du garage sont l'entretien et la mécanique générale pour automobiles et ses clients sont principalement de L'Isle-Verte. Il couvre tous les domaines : électronique, suspension, pneus, silencieux…

Et Marius aime relever des défis : faire des commandes sur mesure (création, fabrication) pour d'autres clients qui viennent de tout le Bas-St-Laurent et même de plus loin comme Québec. Entre autres, il remonte des moteurs, refait la structure d'acier des camions, invente et fabrique des produits par exemple, les lampes télescopiques pour instruments agricoles surdimensionnés. Pour y arriver, il a 4 employés : 1 mécanicien, 1 soudeur, 1 machiniste et une adjointe administrative. Photo 1 : Jonathan et Marius devant un moteur qu'ils remontent et photo 2, soudeur à l'œuvre.

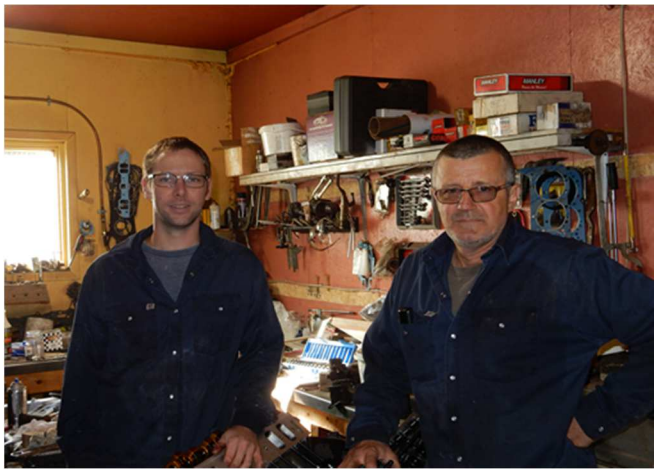

La Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte souhaite prospérité et réussite à Mécanique usinage Marius Ouellet!
Article rédigé par Lise Pelletier

UN SUCCÈS POUR LE PREMIER PROGRAMME D'ACHAT LOCAL DE L'ISLE-VERTE... ET C'EST GRÂCE À VOUS!

C'est lors d'un 5 à 7, tenu le 7 septembre dernier, à la Cour de circuit de L'Isle-Verte, qu'ont eu lieu la clôture et le tirage du concours du programme d'achat local (PAL) « Si c'est L'Isle-Verte, j'achète! », qui s'est déroulé du 1er mai au 31 août 2016. Entrepreneurs, artisans et partenaires, soit près d'une cinquantaine de personnes, s'étaient réunis pour connaître les retombées du concours et assister au tirage final.

Trois prix financés par des entreprises de L'Isle-Verte ont donc été tirés et les gagnants sont : 1er prix de 250 $: madame Gisèle Lebel de Trois-Pistoles; 2e prix de 150 $: madame Lise Picard de Saint-Paul-de-la-Croix; 3e prix de 100 $ madame Marie-Eve Dufresne de Saint-Éloi.

Afin de maximiser les retombées du concours dans l'économie locale, ces prix ont été remis sous la forme de « corpo dollar » à l'effigie de la CDET et devront être dépensé dans les commerces, entreprises et services de la municipalité de L'Isle-Verte.

Lancé en mai dernier par la Corporation de développement économique et touristique (CDET) de L'Isle-Verte, en partenariat avec la Chambre de commerce de Rivière-du-Loup et la MRC de Rivière-du-Loup, le PAL avait pour objectif principal de promouvoir et de favoriser l'achat local dans la municipalité de L'Isle-Verte. C'est chose faite! En quatre mois, près de 29 000 coupons ont été récoltés auprès des vingt-neuf entreprises locales participantes, ce qui représente des retombées économiques de plus d'un demi-million de dollars d'achats faits dans les commerces de la municipalité.

Avec cette campagne d'achat local, la CDET a senti un accroissement du sentiment d'appartenance et de la fierté de la population envers ses commerces et espère qu'une réelle habitude de consommation locale s'est installée dans la municipalité.

Cette initiative a été possible grâce à l'implication de nombreux partenaires financiers tels que la MRC de Rivière-du-Loup, la Municipalité de L'Isle-Verte, CIBM 107, le bureau du Député Ministre Monsieur Jean D'amour ainsi qu'une douzaine de commerces de L'Isle-Verte : Pharmacie Familiprix Lépicier et Miousse, Tourbière Réal Michaud et Fils, Promutuel Assurance, Société Inter-Rives de L'île Verte, XMétal, , Imprimerie Publicom, Beauté Esthétique Mylène, L'Union des Jardiniers, Le Casse-Croûte des Filles, L'Atelier de L'Isle-Verte, La Maison du Pain, le Bistro-Bar 109 ainsi que le resto Au P'tit Menu.

Encore félicitations aux gagnantes et merci à vous tous d'acheter dans votre municipalité et d'encourager les artisans et les entrepreneurs d'ici!

En avant : Ursule Thériault (mairesse) et Sophie Sirois (présidente de la CDET de L'Isle-Verte). De gauche à droite : Heidi Hoff (administratrice à la CDET), Aline Jestin (agente de développement rural à la MRC de Rivière-du-Loup), Yves Gagnon, Marlène Saint-Laurent, Lise Pelletier, Jean-Guy Audet et Sandra Saint-Jean (administrateurs à la CDET). Absents de la photo : Joël Gingras (administrateurs à la CDET) et Gaston Michaud (vice-président de la CDET).

Source photo : Alexandre Côté.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

AUX JOURNÉES DE LA CULTURE

J'ACCOURS À LA COUR

La Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte vous invite à participer aux différentes activités qui auront lieu les 30 septembre, 1er et 2 octobre à la Cour de circuit de L'Isle-Verte dans le cadre du 20e anniversaire des journées de la Culture.

PROGRAMMATION

Le vendredi 30 septembre

10 h à 12 h : Exposition permanente sur l'histoire du droit dans le Bas-Saint-Laurent
Exposition sur la vie et l'œuvre de Georges Préfontaine
Nous vous offrons des visites guidées - Entrée libre

20 h : Les Grandes Gueules à L'Isle-Verte.
Soirée de contes avec Alain Lamontagne (1re partie - Paul Fortier)
Billets (12 $) en vente au Marché des Iles

Le samedi 1er octobre

10 h à 17 h : Rallye de la culture - Entrée libre toute la journée

11 h : Représentation de la mini-pièce *La Colère du bedeau*, de Maurice Dumas
13 h : Représentation de la mini-pièce *La Colère du bedeau*, de Maurice Dumas
14 h : Représentation de la mini-pièce *La Colère du bedeau*, de Maurice Dumas
15 h : Représentation de la mini-pièce *La Colère du bedeau*, de Maurice Dumas

Le dimanche 2 octobre

10 h à 12 h et 13 h à 17 h :

Exposition permanente sur l'histoire du droit dans le Bas-Saint-Laurent
Exposition sur la vie et l'œuvre de Georges Préfontaine
Nous vous offrons des visites guidées - Entrée libre

BIENVENUE À TOUS ET À TOUTES

FONDATION DU PATRIMOINE

VENEZ CHANTER EN CHŒUR VOS AIRS FAVORIS ACCOMPAGNÉS PAR UN PIANISTE HORS PAIR

M. Paul Talbot, pianiste originaire de L'Isle-Verte, se prête au jeu de répondre à vos demandes spéciales le samedi 15 octobre, à 19 h 30, à la Cour de circuit.

Un feuillet avec les titres d'environ 300 pièces que M. Paul joue de mémoire vous sera remis à l'entrée; des pièces du répertoire de chansonniers québécois et français, de la musique populaire et de film, des pièces classiques.

Une contribution volontaire est demandée et le montant suggéré est de 10 $.

Dans le cadre du Rallye des Journées de la Culture
La Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte vous invite à assister à

La Colère du bedeau

Une mini-pièce de Maurice Dumas
Avec : Paul Fortier, Maurice Dumas, Denis Dumont et Stéphane Bernardon
Mise en scène : Sylvie Grandmaison

QUAND : LE SAMEDI 1ER OCTOBRE

Quatre représentations : 11 h 30, 13 h, 14 h et 15 h

Entrée libre!

DU NOUVEAU CET AUTOMNE

ATELIER DE CRÉATION LITÉRAIRE

Vous voulez explorer les voies de l'écriture?
Vous voulez libérer votre parole débordante?
Vous voulez apprendre les règles de base de la création?

Participez à la série d'ateliers de création littéraire que donnera Paul Fortier cet automne.

Tous les détails sur cette activité vous seront présentés à la

Soirée d'information
le mercredi 5 octobre - 19 h 30
à la Cour de circuit

Pour plus d'information ou pour inscription : appeler Paul au 418-898-3000

L'activité est gratuite, elle commencera la semaine du 10 octobre (journée à déterminer).

Dans le cadre de la 20e édition du « Rendez-vous des Grandes Gueules s'épivarde », la Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte accueillera à la Cour de circuit le célèbre conteur et harmoniciste, Alain Lamontagne, le vendredi 30 septembre, à 20 h. Les billets sont en vente au Marché des Iles et au 418-898-3637.

L'ISLE POUSSE VERTE

La forêt nourricière au parc Gagnon prend forme!

Ça bouge au parc Gagnon!
Le petit parc à l'intersection des rues Gagnon et Drapeau accueillera une nouvelle forêt nourricière collective composée d'arbres fruitiers, d'arbres à noix et d'arbustes à fruit dès cet automne, grâce à une subvention d'Arbres Canada. Le design a déjà été transféré du papier au terrain et la prochaine étape sera celle de la plantation.

Festivités et corvée
Le **15 octobre**, toute la population est invitée à profiter d'un petit goûter accompagné d'une dégustation de fruits et des noix qui seront un jour produits dans le parc même. Tout **le weekend du 15 et 16 octobre**, vous êtes également invités à aider à la plantation des arbres et des arbustes ainsi qu'à l'aménagement du terrain. ***Une belle activité d'automne pour toute la famille!***

Petit avis aux usagers
Notez qu'on envisage de commencer les travaux d'excavation des trous pour les arbres entre le 24 septembre et le 10 octobre. Les lieux seront sécurisés avec des rubans, mais on conseille d'éviter le parc durant cette période.

Heidi : 418-898-3000	**lisle.pousse.verte@gmail.com**
Esther : 418-898-2318	**Suivez L'Isle pousse verte!**

Nos partenaires :

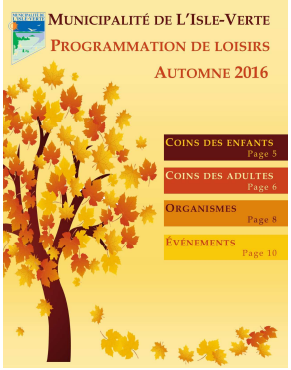

Programmation automnale - C'est le temps de s'inscrire!

Vous avez récemment reçu par la poste la toute dernière programmation de loisirs. Vous y trouverez les différents cours et événements organisés par la Municipalité ainsi que les organismes du village.

Il est possible de consulter la programmation sur le site Internet de la Municipalité : www.municipalite.lisle-verte.ca.

Pour plus d'information ou pour une inscription : 418-898-2812, poste 306

Grande fête d'été

Les 19 et 20 août derniers a eu lieu la 3e édition de la Grande Fête d'été de L'Isle-Verte. Dame nature était des nôtres pour cet événement haut en couleur, où les citoyens ont pu festoyer en famille et entre amis avec les jeux gonflables, les groupes de musique et l'animation durant ces deux journées de fête.

La Municipalité de L'Isle-Verte et le comité organisateur tient à remercier ses collaborateurs ainsi que les nombreuses personnes qui ont pris part à l'événement.

Marché de Noël de L'Isle-Verte

Inscrivez une note à votre agenda, les 26 et 27 novembre prochains aura lieu la 15e édition du Marché de Noël de L'Isle-Verte au gymnase de l'école Moisson-D'Arts. C'est l'occasion idéale pour faire vos emplettes des fêtes et découvrir plus de 30 exposants locaux.

La tradition d'offrir la passion de nos artisans!

Vous êtes un artisan et aimeriez y participer? Il est possible de vous inscrire jusqu'au 30 septembre 2016. Contactez-nous!

Information :
marchenoel.lisleverte@gmail.com
418-898-2812, poste 306
Marché de Noël de L'Isle-Verte

Fête de la Moisson

Comme par les années passées, nous ferons la Fête de la Moisson, **dimanche 2 octobre 2016**, en même temps que le dîner pour la fabrique. C'est une belle occasion de rendre grâce au Seigneur de la qualité et de l'abondance des produits de la terre. Vous êtes invités à apporter légumes, pain, pâtisseries, conserves, artisanat, etc. pour une vente à l'encan au profit de la fabrique. Cet argent servira aux services de notre église et à la formation chrétienne de nos jeunes. Des bénévoles seront à la sacristie pour recueillir vos offrandes avant la messe du 2 octobre, vers 9 h. Reçu émis seulement sur demande (5.00 $ et plus). Merci de votre générosité !

Dîner de la Fabrique

Quand : **Dimanche 2 octobre**

Endroit : Gymnase de l'école Moisson-d'Arts

Vente de produits de la terre

Billets en vente auprès des Fermières
Prix : 15 $ Enfants 12 ans et moins : 5 $

Cordiale bienvenue à tous!

Mariage chrétien

Cette année, la célébration du « mariage chrétien » sera le **23 octobre 2016**. Vous demeurez à L'Isle-Verte et vous célébrez cette année votre 5e, 10e, 15e, 20e, 25e, 30e anniversaire et plus de mariage? Contactez le presbytère au 418-898-2682, si fermé, laissez un message. Nous serons heureux de vous compter parmi les jubilaires le 23 octobre prochain lors de la messe dominicale.

Gala musical à L'Isle-Verte

DIMANCHE 30 OCTOBRE 2016
Au gymnase de l'école Moisson-d'Arts
(136, rue Saint-Jean-Baptiste)

Les inscriptions se feront à partir de 10 h

DÉBUT DU GALA : 13 h

Le Club des 50 ans et +

Notre soirée de danse du Club des 50 ans+ de L'Isle-Verte se tiendra :

Dimanche 25 septembre 2016, à 20 h

Endroit : Pavillon de L'Amitié
Musique : Michel Gagnon

Pour information : 418-898-5439
Robert Ouellet, président

Journée internationale des aînés

Soirée musicale avec Mme Georgette Caron, Mme Jocelyne Michaud, M. Benoit Thériault et d'autres. Des prix de présence seront offerts. Transport disponible pour les personnes en ayant besoin.

Date : Vendredi 30 septembre 2016
Endroit : Pavillon de l'Amitié
Transport : Jean-Guy Pelletier, 418-898-2766
Coût : Gratuit!

Tournoi de pétanque

Prix de présence donnés durant l'après-midi.

Date : Samedi 1er octobre 2016
Heure : 13 h, inscription
Endroit : Terrain à côté de l'Église

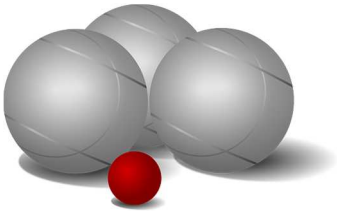

Assemblée de Secteur-automne 2016

Date : Lundi 3 Octobre 2016
Heure : 12 h 45-inscription / 13 h Ouverture
Endroit : Club des 50+ de L'Isle-Verte
140 ,rue Saint-Jean-Baptiste

S'IL-VOUS-PLAÎT, nous aviser au plus tard le 27 septembre 2016 afin de réserver votre place. Communiquez au 418-898-5439.

DÎNERS COMMUNAUTAIRES DU COMITÉ DES BÉNÉVOLES

Offerts aux 50 ans et plus et aux personnes seules.

Date : Le 3e mercredi du mois, à 12 h
Endroit : Salle de réception du Restaurant Le Barillet

S.V.P., veuillez entrer par la porte donnant directement dans la salle.

Information : Aline Bourgoin, 418-898-4063

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Vous avez à cœur votre bibliothèque municipale et vous avez quelques heures de libres durant la semaine?

JOIGNEZ-VOUS À L'ÉQUIPE DYNAMIQUE DE BÉNÉVOLES!

Nous cherchons actuellement des gens pour combler les séances du lundi soir et du jeudi après-midi.

SANS L'IMPLICATION DE LA POPULATION, CE SERVICE NE POURRAIT ÊTRE OFFERT!

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi 19 h à 20 h 30
Jeudi 13 h à 15 h

Information : 418-898-2812, poste 306 ou 309

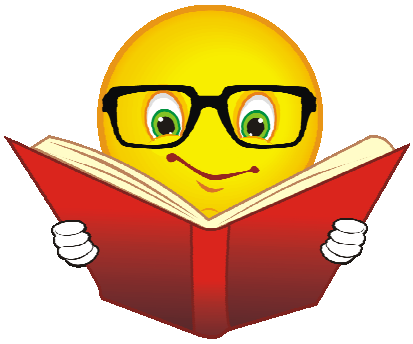

Une presentation de :

APRIL L.J. Pettigrew

HALLOWEEN

Cueillette de citrouilles en famille

Le dimanche 16 octobre, de 13 h à 16 h, prenez part à une belle sortie en famille à la Ferme Benovan, 96, chemin du Côteau-des-Érables, à L'Isle-Verte.

Photographe sur place pour vous laisser de beaux souvenirs!
Citrouilles fraîches
Collation sur le thème de la citrouille
Aucune inscription nécessaire. On vous y attend!

Concours de décoration de maison

Vous prévoyez décorer pour l'Halloween? Inscrivez-vous gratuitement au concours et courez la chance de gagner un prix de participation!
Les maisons seront évaluées selon 4 critères, soit l'originalité, le respect du thème, l'ambiance et le coup d'œil.

Inscriptions jusqu'au 28 octobre midi, par téléphone ou via la page Facebook de la Municipalité de L'Isle-Verte. Le jury évaluera les maisons le dimanche 30 octobre en soirée. Soyez prêts!

Information ou inscription : 418-898-2812, poste 306

La Cabane

Les ados prennent possession du Centre Récréatif et le transforment en maison hantée, le vendredi 28 octobre. Curieux et adeptes de sensations fortes sont les bienvenus!

Ouverture de la maison hantée, de 18 h à 20 h
Soirée pour les jeunes de 11 à 17 ans, dès 20 h

Information : 418-898-2812, poste 307

Collecte de bonbons

À noter que la collecte de bonbons dans les rues se fera le lundi 31 octobre. Une surveillance sera faite dans les rues du village de 15 h à 20 h. Soyez prudents et amusez-vous bien!

Joyeux Halloween!

La Cabane, local des jeunes de L'Isle-Verte
Horaire pour l'automne 2016

Jeudi de 16 h à 21 h
Vendredi de 16 h à 22 h

Consultez la page Facebook du groupe pour connaître les différentes activités prévues!

La Cabane, local des jeunes de L'Isle-Verte
418-898-2812, poste 307
lacabaneintervenant@gmail.com

Les Fermières de L'Isle-Verte vous saluent!

Le 14 septembre dernier, nous avons débuté notre saison 2016-2017 par un souper, suivi de notre première assemblée... C'est pendant cette réunion que nous recevons le programme de l'année. Il ne faudra pas manquer notre exposition annuelle en avril prochain... de magnifiques pièces vous seront présentées.

Notre prochaine activité se déroulera le samedi 29 octobre 2016, à la salle communautaire de l'école. Comme à chaque année, nous vous offrons une soirée de divertissements, qui pour nous est notre soirée de financement. Nous vous attendons en grand nombre.

Nous avons également des billets de notre Cercle à vendre, et cette année, il y a à gagner, entre autres, une magnifique nappe tissée, (2.00 $ le livret). Le tirage se fera le mercredi 7 décembre lors de notre souper de Noël. Vous pouvez vous procurer votre livret auprès des Fermières.

Nous vous informons que le local du Cercle de Fermières est maintenant situé au 74, rue St-Jean-Baptiste. Un gros MERCI à M. Denis Dumont.

En terminant, nous invitons celles qui voudraient rejoindre le Cercle de Fermières de communiquer avec madame Pauline Lemieux, responsable du recrutement au 418-898-2844.

À bientôt,

Aline Bourgoin, Comité communications

LE CONTRACEPTIF ORAL

Le contraceptif oral combiné (COC), ou « pilule » est un moyen de contraception très utilisé par les femmes. Certains mythes l'entourant nuisent toutefois à son utilisation optimale. En effet, en théorie, le risque de grossesse est de 0.1 à 0.4% avec les COC et pourtant en pratique, il y a environ 9 grossesses non désirées sur 100 femmes lors de la première année d'utilisation typique[1]. Cet article fera donc le point sur les COC.

Tout d'abord, plusieurs femmes abandonnent les COC ou refusent d'en utiliser par crainte d'effets indésirables. Certaines de ces craintes ne sont pas fondées. Les études actuelles démontrent effectivement qu'il n'y a pas d'augmentation du risque de prise de poids ou de cancer du sein (les COC diminuent même le risque de cancer de l'ovaire et de l'endomètre!) et que la fertilité n'est pas affectée par la prise d'un COC. Les principaux effets indésirables qui peuvent survenir sont les maux de tête et la métrorragie. Les maux de tête sont plus susceptibles de survenir en début de traitement et diminuent avec le temps. La métrorragie ou « spotting » désigne des saignements génitaux à un autre moment que pendant la période des menstruations. Elle a aussi tendance à diminuer avec le temps et peut être causée par un autre élément, comme le tabagisme ou une infection transmise sexuellement ou par le sang (ITSS). Si un effet indésirable vous incommode, il est préférable d'en discuter avec un professionnel de la santé avant d'abandonner le COC. Ce dernier saura bien vous conseiller et vous guider vers un autre moyen contraceptif efficace si cela est nécessaire.

Un autre effet indésirable qui suscite la controverse est le risque de thrombo-embolie veineuse (TEV). La TEV est un caillot sanguin qui se forme dans les veines et qui peut causer une embolie pulmonaire ou une phlébite. Les COC doublent le risque de TEV, mais il faut toutefois mettre ces chiffres en contexte. Chez les femmes en âge de procréer, il y a 4 à 5 femmes sur 10 000 qui auront une TEV par année et cela augmente à 8 à 9 femmes sur 10 000 chez les utilisatrices de COC. Donc, même si le risque est doublé, il reste faible surtout si on le compare au risque d'une femme enceinte. En effet, il est de 29 femmes sur 10 000 par année chez la femme enceinte et de 300 à 400 sur 10 000 pendant la période péripartum. Certains facteurs augmentent aussi le risque de TEV et c'est pourquoi les COC peuvent être contre-indiqués chez certaines femmes, par exemple, les fumeuses de plus de 35 ans ou celles qui présentent des migraines avec aura.

Que faire lors de l'oubli d'un ou plusieurs comprimés de COC? La question peut vous paraître simple et pourtant la réponse est plutôt complexe. En effet, cela dépend d'où vous êtes rendues dans votre cycle et il est donc préférable de contacter un professionnel de la santé pour savoir quoi faire. L'oubli d'un ou plusieurs comprimés peut grandement compromettre l'efficacité des COC et c'est pourquoi cette question n'est pas à prendre à la légère. Si la prise régulière d'un comprimé tous les jours est problématique, il existe d'autres méthodes contraceptives qui sont efficaces à plus long terme comme les timbres cutanés à remplacer chaque semaine, l'anneau vaginal qui doit demeurer en place de 21 à 30 jours ou le stérilet qui est dans l'utérus pour une période de 3 à 5 ans.

En conclusion, le choix de la méthode contraceptive doit être adapté à chaque femme afin qu'elle l'utilise de façon optimale pour en maximiser l'efficacité. N'hésitez pas à en discuter avec votre pharmacien.

Pascale Langlois, pharmacienne chez Familiprix P. Lépicier et M-H. Miousse

---

[1] Black A, Guilbert E et al. Consensus canadien sur la contraception (1ère partie de 4). J Obstet Gynaecol Can 2015;37(10):S1-S33

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

Adresse : 150, rue St-Jean-Baptiste (Presbytère)
418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte

HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h**
Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

HORAIRE DES MÉDECINS POUR LE MOIS D'OCTOBRE

Dr Jacques Caron (418-862-0333) : Les mardis 4, 11, 18 et 25 octobre, en avant-midi.

Dr André Munger (418-862-0333) : Le mercredi 5 octobre.

CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte
Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

PHARMACIE

Adresse : 136-A, Seigneur-Coté, L'Isle-Verte
418-898-3111

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie
Dès le 6 septembre : de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne

Horaire du bureau municipal

141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812

JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
Lundi	**FERMÉ AU PUBLIC**	13 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	**FERMÉ AU PUBLIC**	13 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	**FERMÉ**

Horaire de la bibliothèque municipale

136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 309

JOURS	HEURES
Lundi	19 h à 20 h 30
Jeudi	13 h à 15 h

Fermeture lundi 10 octobre 2016

Horaire de la Friperie du Nordet

143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 308

JOURS	HEURES
Du mardi au samedi	13 h 30 à 16 h 30

À VOTRE AGENDA CE MOIS-CI ....

Détails des activités en page 24 jusqu'à 33